

# Logement et protection de l'enfance

L'Observatoire national de la protection de l'enfance et l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) ont organisé en 2023-2024 un séminaire de recherche sur le thème du logement en protection de l'enfance.

Différents questionnements ont été abordés : Quelles incidences ont les conditions de logement sur la caractérisation du danger et le repérage des familles ? Quelles sont les effets du mal-logement sur le développement psycho-social des enfants ? Qu'est-ce qui caractérise les parcours résidentiels des jeunes protégés ? Comment le logement intervient-il dans l'accompagnement des professionnels et dans leurs pratiques ?

Ce texte conclusif, qui se distingue d'actes, dresse un panorama succinct des principales connaissances qui ont émergé des douze interventions de chercheurs de plusieurs disciplines, et des échanges qui s'en sont suivis avec le groupe d'experts (représentants de l'État, des départements, d'associations, du milieu académique) et le public. Il donne accès aux contributions des chercheurs sur les chaînes YouTube de l'ONPE et de l'IERDJ. Le numéro 49 de la revue *Vie Sociale*, coordonné par l'ONPE et l'IERDJ, sera également consacré à ce thème.



VIDÉOS  
DISPONIBLES  
EN LIGNE



TOUTES LES  
PUBLICATIONS  
EN ACCÈS LIBRE

Rédaction par Caroline Touraut, chargée d'études à l'ONPE, avec la contribution de Marie Roméro, chargée d'études à l'IERDJ. Sous la direction d'Anne Oui, chargée de mission à l'ONPE et Valérie Sagant, directrice de l'IERDJ. Les chercheurs et experts ayant participé aux séminaires ont apporté leurs contributions lors d'un groupe de travail. Suivi éditorial : Alexandra Fisch. Maquette : Julie Colas.

## SOMMAIRE

Programme des séances.....	2
Conclusion des rencontres.....	3
Bibliographie sélective .....	12

## Séance 1

### Logement et protection de l'enfance : quels liens, quels enjeux ?

10 novembre 2023

- ▶ **Les fondements d'un droit au logement de l'enfant ?**  
Adeline Gouttenoire, professeure en droit privé et sciences criminelles, université Montesquieu (Bordeaux), directrice adjointe du Cerfaps
- ▶ **Précarité résidentielle et protection de l'enfance : un phénomène difficilement quantifiable**  
Isabelle Frechon, chargée de recherche CNRS, socio-démographie, laboratoire professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS)
- ▶ **Une approche ethnographique des conditions de logement des « familles pauvres » en protection de l'enfance**  
Vanessa Stettinger, maîtresse de conférences en sociologie, université de Lille/CeRIES

## Séance 2

### Logement et besoins fondamentaux de l'enfant

26 janvier 2024

- ▶ **L'appropriation du lieu de placement par les anciens enfants placés en famille d'accueil et en foyer**  
Camille Roudaut, doctorante en sociologie, université Paris Cité, Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS)
- ▶ **Les effets du mal-logement sur le développement de l'enfant**  
Juliette Baronnet, sociologue urbaniste, FORS recherche sociale, Paris
- ▶ **Au-delà du logement, le territoire comme ressource pour les enfants placés ?**  
Fleur Guy, docteure en géographie, chercheuse au TransLab/Azimut et responsable formation supérieure et recherche, Ocellia Santé-Social

## Séance 3

### La place du logement dans les pratiques professionnelles

22 mars 2024

- ▶ **Intervenir à domicile : une ressource paradoxale**  
Marc-Henry Soulet, professeur émérite de sociologie, chaire de travail social et politiques sociales, université de Fribourg (Suisse)
- ▶ **Intervenir à domicile en situation contrainte : une porte étroite**  
Catherine Sellenet, ex-professeure d'université, psychologue clinicienne, docteure en sociologie, master 2 de droit
- ▶ **Administrer l'attente. Politiques et trajectoires de relogement des familles hébergées à l'hôtel, au titre de l'ASE, à Paris**  
Pierre-Antoine Chauvin, enseignant-chercheur à l'EHESP, Arènes (UMR 6051)

## Séance 4

### Trajectoire résidentielle et multirésidentialité

24 mai 2024

- ▶ **Les bébés en famille, les jeunes en foyer ? L'âge, un déterminant social clé des modes d'accompagnement en protection de l'enfant**  
Aubrie Jouanno, doctorante en sociologie, université Paris 8, Cresppa
- ▶ **Protégés mais toujours nomades ? Les parcours résidentiels contraints des mineurs non accompagnés en protection de l'enfance**  
Léa Jardin, chercheuse en droit public à l'ENPJJ, associée à la chaire Enfance et Familles (C3RD, université catholique de Lille) et au centre Thucydide (université Paris Panthéon-Assas)
- ▶ **Les ressources des jeunes à la sortie de placement : lorsque le logement parental fait défaut**  
Lucy Marquet, maîtresse de conférences en démographie, CLERSE, université de Lille

# Conclusion des rencontres

---

## Logement et protection de l'enfance

### NOTA BENE

---

Le terme « logement » privilégié dans le titre du séminaire de recherche vise à désigner de manière large les lieux où vivent les enfants et leurs familles. Plusieurs autres termes sont susceptibles de lui être associés, sans pour autant se recouvrir pleinement. Logement et hébergement, domicile et résidence, statut résidentiel et statut d'occupation relèvent de champs lexicaux distincts, ils n'ont pas les mêmes supports juridiques et correspondent à des statistiques différentes dont les périmètres peuvent varier

selon les enquêtes. Bien que sensibles à la pluralité de ces termes, à ce qu'ils recouvrent et ce qui les distingue, dans le cadre de ce séminaire et de ce document ces termes seront utilisés de manière assez indifférenciée. Est questionné le lieu où les enfants et leurs familles vivent, qualifié ainsi le plus souvent de logement, et leurs manières d'habiter, c'est-à-dire la façon dont ils s'approprient ce lieu comme les conditions qui les amènent, ou non, à se sentir « chez eux ».

---

## Le logement, un droit matriciel garanti aux enfants

Le logement est un droit garanti aux enfants par les textes juridiques internationaux et nationaux. Il peut être défini comme un droit matriciel dans la mesure où l'exercice de nombreux autres droits (santé, sécurité, scolarité, etc.) dépend de son effectivité. En France, l'État et le département ont des responsabilités dans la mise en œuvre de ce droit, dont l'effectivité pose question.

Les textes juridiques internationaux comme nationaux garantissent un ensemble de droits aux enfants dont le droit au logement. Les textes reconnaissent le droit d'avoir un logement, de le choisir et de le garder. Le droit au logement est un droit opposable. Au niveau international, quelques textes fondateurs peuvent être cités :

- l'article 27-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social ;
- la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a affirmé dans un arrêt de 1986 que le logement est un besoin primordial (CEDH 21 févr. 1986, James c/ R.U., req. n° 8793/79). Le droit au logement est un droit fondamental de toutes personnes dont l'enfant ;
- l'article 34 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne affirme que toute personne qui ne dispose pas de ressources suffisantes a droit à une aide au logement.

Le Conseil constitutionnel a considéré en 1995 que la possibilité de disposer d'un logement décent était un objectif de valeur constitutionnelle (décision n° 94-359 DC du 19 janvier 1995).

Le droit au logement constitue un droit socle permettant l'exercice de plusieurs autres droits dont ceux à la santé, la

sécurité, la scolarité, etc. De ce fait, il est un « droit matriciel », autrement dit un droit « créance ».

Les familles comme les jeunes suivis méconnaissent souvent les modalités d'exercice du droit au logement et les aides (sociales ou à la rénovation par exemple) auxquels ils peuvent prétendre. Une meilleure information à leur égard sur ces dispositifs faciliterait l'effectivité du droit au logement.

Les textes juridiques posent explicitement que l'absence de logement et le mal-logement ne peuvent pas motiver une décision de séparation de l'enfant de sa famille. De même, le parent ne peut être condamné pour une situation de mal-logement sauf à ce qu'il soit démontré qu'elle lui est directement imputable. Il est nécessaire de prouver une carence parentale pour justifier le placement, comme l'a rappelé la CEDH à plusieurs reprises. Pour autant, dans la pratique, les choses ne sont pas aussi claires et les professionnels sont confrontés à des dilemmes sur la nécessité du placement lorsque les familles rencontrent des difficultés de logement.

Il est dès lors essentiel de développer les actions de prévention dans les situations de grande précarité et de renforcer les articulations entre les politiques de logement et celles de protection de l'enfance. Ainsi, faciliter l'accès au logement ainsi que le relogement de familles en situation de mal-logement sont des mesures clés pour limiter les placements d'enfants liés au mal-logement. Par ailleurs, pour mieux éclairer les décisions des magistrats, il serait aussi nécessaire de mieux distinguer dans les évaluations des situations, ce qui relève d'une mise en danger des enfants liée à des comportements parentaux, des difficultés de logement des familles. Un travail sur les évaluations et leurs rédactions serait à entreprendre en ce sens.



**Intervention**  
d'Adeline Gouttenoire

## Une visibilité progressive des conditions de logement en protection de l'enfance

Le logement participe du méta-besoin de sécurité de l'enfant dans le sens où il doit lui procurer des conditions de sécurité favorables à son développement physique et psychosocial. Les connaissances sur l'environnement et les parcours résidentiels des enfants suivis en protection de l'enfance, comme sur les impacts concernant les enfants des situations de mal-logement, ont progressé. Toutefois, les conditions effectives de logement restent insuffisamment instruites.

### Un méta-besoin de sécurité

Le logement est un lieu d'habitation offrant un espace auquel la personne a accès et dans lequel elle a la possibilité de bénéficier d'une intimité et d'une vie privée. Celles-ci sont des composantes essentielles à la dignité de la personne humaine et à sa santé mentale. Le logement est très souvent associé à une dimension familiale dans le sens où il serait habituellement le lieu de vie de la famille.

L'hébergement s'en distingue de plusieurs points de vue : juridique (contractualisation qui n'ouvre pas les mêmes droits), pérennité (souvent plus temporaire), conditions de vie (espace privé parfois très réduit, etc.). L'hébergement peut être défini comme un lieu d'accueil pour des personnes en difficultés sociales qui vise à répondre à leurs besoins essentiels (stabilité familiale, aide en cas de détresse, sécurité, bien-être des individus, etc.). Pour autant, un hébergement ne leur apporte pas les mêmes garanties qu'un logement et ne répond pas de la même manière à leurs besoins.

Le logement est une condition importante de la réalisation du méta-besoin de sécurité de l'enfant identifié par la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux comme étant central, en ce qu'il conditionne la satisfaction de l'ensemble des besoins de l'enfant. Dès son plus jeune âge, le logement est un espace d'expériences sensorielles et de développement de sa motricité. Il est un lieu d'interactions familiales et d'identifications sociales, un espace d'intimité et de construction de l'identité.

### Des expériences de logements diversifiées et singulières

S'il est un lieu protecteur pour certains, il ne permet pas, pour d'autres, de répondre à leurs besoins, voire il est un lieu de danger tant au regard de sa matérialité (taille réduite, insalubrité, surpeuplement, etc.) que des maltraitements que les enfants peuvent y connaître.

Le logement des enfants protégés n'est pas toujours le domicile familial : il peut être une institution collective (maison d'enfants à caractère social [MECS], centre parental,

lieu de vie et d'accueil, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.) ou celui d'une autre famille que la leur (enfants accueillis chez un tiers digne de confiance, en famille d'accueil, etc.).

Le logement peut être multiple : les enfants protégés peuvent connaître une succession de logements en raison de déménagements fréquents du domicile familial ou de changements successifs de lieux d'accueil ; ou ils peuvent être accueillis en lieu collectif avec des périodes régulières de retours dans le logement familial.

Leur logement peut être précaire (hébergement en hôtel, squat, etc.) quand ils ne vivent pas des situations de sans-abrisme.

### Une amélioration des connaissances liée au développement progressif des recherches

Des données statistiques indiquent le nombre d'enfants accueillis en institution et dans certains des lieux de placement au sein de chaque département.

Les trajectoires des jeunes suivis ont aussi été étudiées, les recherches soulignant notamment la précarité résidentielle des jeunes protégés, les ruptures résidentielles qu'ils connaissent et leurs difficultés à accéder à un logement en fin de prise en charge.

Pour autant, des données restent à explorer et des études à mener afin de renforcer la connaissance des conditions des jeunes et familles suivies en protection de l'enfance.



Intervention  
d'Isabelle Frechon

Par ailleurs, les conditions de logement sont peu rendues visibles par les professionnels.

Les conditions de logements sont souvent peu ou mal renseignées dans les démarches de repérage d'une situation d'information préoccupante ou de signalement. Il reste dès lors complexe d'identifier comment le logement participe à la qualification du danger.

Plus globalement, le contexte social des familles et des enfants reste souvent invisibilisé dans les actions de prévention, dans le repérage ou le suivi des enfants.

## Les effets du mal-logement sur le développement des enfants

Le mal-logement a de nombreux effets préjudiciables sur le développement de l'enfant et peut accroître le risque d'exposition aux maltraitances. Il est souvent associé à d'autres formes de précarités sociales; les politiques publiques et les pratiques professionnelles restent insuffisantes et fragmentées pour apporter des réponses satisfaisantes aux situations de vulnérabilités multiples vécues par les familles mal-logées.

### Les dimensions du mal-logement

Le mal-logement recouvre plusieurs dimensions : le type d'habitat, le statut d'occupation, la qualité du logement, la précarité/stabilité dans le logement, son environnement, ou encore l'adéquation du logement au ménage qui l'occupe. Peuvent être ajoutés les critères retenus par des associations contre le mal-logement : une absence de logement personnel, de mauvaises conditions d'habitat, des difficultés à accéder à un logement ou pour s'y maintenir (menace d'expulsion), des obstacles à la mobilité résidentielle. Les situations de mal-logement sont donc très diverses et souvent cumulatives (familles dans des conditions d'insalubrité, d'indécence, d'indignité, de surpeuplement).

 **Intervention**  
de Vanessa Stettinger

### Les conséquences sur le développement de l'enfant

Le mal-logement peut notamment affecter :

- son développement physique et ce dès les 1 000 premiers jours (moins suivi de la grossesse, accouchement prématuré, retard de croissance, etc.). Il peut également atteindre le développement moteur quand les espaces sont trop exigus ou dangereux pour que l'enfant s'y déplace. Le mal-logement perturbe l'alimentation et le sommeil qui participent à sa santé. Il favorise les risques d'accidents domestiques et de nombreuses maladies : problèmes respiratoires, saturnisme, asthme, etc.;
- son développement psychologique. Plusieurs travaux attestent des prévalences des troubles anxieux et de l'altération de la santé mentale des enfants hébergés à l'hôtel ou sans domicile. Plus globalement, le mal-logement est associé à une faible confiance et estime de soi;
- sa scolarisation : le mal-logement favorise les difficultés et les retards scolaires par des absences répétées à l'école, des difficultés à faire ses devoirs, des changements fréquents d'établissements scolaires, des problèmes de concentration. Ces facteurs entraînent une perte de continuité scolaire et des ruptures répétées des liens amicaux;
- ses relations familiales. Le manque d'intimité, lié à l'exiguïté de l'espace ou à son absence d'insonorisation,

augmente les tensions entre les membres de la famille. Peuvent s'observer une désynchronisation des rythmes familiaux et une absence de frontières entre le monde des adultes et celui des enfants qui leur sont préjudiciables;

- sa sociabilité. Les enfants refusent souvent d'inviter des amis par honte et peuvent subir des processus d'exclusion et de stigmatisation en raison de leur situation résidentielle.

Les effets du mal-logement sur les enfants varient selon leur âge, la durée ou encore le type de mal-logement auquel ils sont exposés. Les conséquences seront d'autant plus importantes que la famille fait face à d'autres formes de vulnérabilités.

 **Intervention**  
de Juliette Baronnet

### Le mal-logement peut accroître le risque d'exposition aux maltraitances

Le mal-logement peut entraver l'exercice de la parentalité favorisant le risque des violences physiques et/ou psychologiques, de négligences, etc. Il peut également augmenter le risque d'exposition aux violences conjugales.

Pour autant, il faut se préserver de conclure à une association systématique entre mal-logement et maltraitance parentale. Les parents peuvent être très protecteurs et s'efforcer de répondre au mieux aux besoins de leurs enfants même lorsque leur logement est inadapté.

Par ailleurs, des maltraitances s'observent aussi dans les situations où les familles ne rencontrent pas des conditions de vie éprouvantes.

Enfin, lorsque les difficultés liées aux logements sont résolues, les situations de mises en danger d'enfants ou de maltraitance peuvent persister. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer les évaluations des difficultés rencontrées.

### Le mal-logement souvent associé à des vulnérabilités multidimensionnelles

Le mal-logement est souvent corrélé à une précarité sociale importante d'une partie des familles suivies en protection de l'enfance. Celles-ci peuvent cumuler des vulnérabilités multidimensionnelles : sociales, économiques, sanitaires, administratives, etc.

Souvent interprétées suivant une lecture psychologique qui pointent des responsabilités individuelles, ces vulnérabilités résultent aussi de fortes inégalités sociales. En conséquence, l'intervention auprès des familles ne peut se limiter à une injonction à l'autonomie mais doit considérer les contextes sociaux dans lesquelles leurs difficultés s'ancrent.

L'accompagnement global des familles et la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant placent les professionnels à la croisée de plusieurs politiques sociales : celles du logement, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la santé, etc. qui peinent à s'articuler. En effet, les professionnels peuvent être nombreux auprès des familles, chacun

agissant selon un mandat propre. De ce fait, leurs actions manquent de coordination, morcelant les prises en charge et l'accompagnement des familles.



**Intervention  
de Vanessa Stettinger**

## L'accès contraint au logement dans les situations d'urgence ou d'itinérance

L'accès au logement dans les situations d'urgence ou d'itinérance des familles s'avère particulièrement complexe, et ce, en raison de la contraction des offres et de la multitude des contraintes opérant à tous les niveaux des procédures.

### La complexité des démarches d'accès au logement social

Les politiques d'attribution de logements se caractérisent par leur grande complexité et leur manque de lisibilité. Se juxtaposent une pluralité de labels, un nombre croissant de publics prioritaires, une multiplication des acteurs et un empilement de procédures administratives. La forte contraction des offres accentue les difficultés pour accéder à un logement, d'autant que différents acteurs (bailleurs, élus, etc.) portent une attention particulière à ce que des équilibres entre les populations de certains quartiers soient préservés.

Dans ce contexte, les professionnels sont confrontés à un travail de gestion de l'attente, de réajustement des demandes et de hiérarchisation des publics.

### L'accès au logement est conditionné par plusieurs facteurs déterminants

L'accès au logement est favorisé pour ceux qui bénéficient des ressources les plus élevées et stables, c'est-à-dire le plus souvent ceux qui ont une activité professionnelle.

Le nombre ou l'âge des enfants n'apparaissent pas décisifs dans les procédures d'attribution où est priorisée la stabilité des garanties économiques des postulants.

Les familles faisant le choix de quitter l'hôtel, pour être temporairement hébergées par un tiers par exemple, voient leur chance d'accéder à un logement se restreindre car il est considéré qu'elles disposent de soutiens et de solutions alternatives.



**Intervention  
de Pierre-Antoine Chauvin**

## Renforcer les pratiques et les savoirs relatifs aux interventions à domicile

Les visites à domicile (VAD) sont souvent décrites par les familles comme une intrusion portant atteinte à leur vie privée. Du côté des professionnels, le domicile reste un impensé du travail. Les attendus des VAD comme les approches d'interventions et les savoirs qu'elles supposent sont peu objectivés. Le renforcement de la formation professionnelle sur ces points serait nécessaire pour permettre aux VAD d'être des outils plus efficaces d'évaluation et d'accompagnement des familles.

Le domicile est devenu un outil majeur de l'action publique au service d'une gestion-administration des populations, en particulier des plus défavorisées. Le domicile a un statut paradoxal : il est un espace d'intimité et une catégorie de l'action publique ; un lieu privé protégé par la loi (Déclaration universelle des droits de l'Homme, CEDH, Code civil, Code

pénal) et un lieu d'interventions sociales, les professionnels ne pouvant y entrer sans mandat.

Les VAD peuvent être associées à différents types de mesures d'accompagnement et plusieurs professionnels sont susceptibles de les effectuer selon des périmètres d'intervention spécifiques (technicienne de l'intervention sociale et familiale, assistante sociale, éducateur, etc.). Pour autant, les VAD restent peu documentées par la recherche et peu investies par les professionnels. Elles sont souvent très espacées dans le temps et de courtes durées. Même lorsqu'elles sont ordonnées par le magistrat, elles ne sont pas toujours effectuées.

Selon les politiques publiques, le domicile est investi suivant plusieurs logiques : de contrôle, soignante, gestionnaire, environnementale, éducative, transformatrice. En protection de l'enfance, les VAD répondent essentiellement à deux enjeux : l'évaluation et le soutien à la parentalité.

### Les VAD pour évaluer les situations de danger

Le passage par le domicile constitue une nécessité pour évaluer les conditions de vie d'un enfant et l'existence d'un danger au titre de l'article 375 du Code civil. Les professionnels ont pour mission d'évaluer les conditions de logement en tenant compte de critères tels que la sécurité, la salubrité, l'accessibilité aux services essentiels et la stabilité résidentielle. Les VAD donnent aussi à voir les relations qui se nouent entre les personnes partageant le domicile. L'évaluation des conditions de logement constitue un enjeu dans la caractérisation du risque de danger ou du danger auquel l'enfant est exposé. Pour autant, les VAD sont insuffisamment investies en ce sens.

Cela se comprend notamment par le manque d'outils permettant d'analyser finement ce qui s'observe au domicile. L'interprétation de ce qui est rendu visible pendant les visites suppose des formations permettant d'identifier ce qui relève de défaillances éducatives sans surinterpréter des signes qui ne seraient que le reflet de normes sociales et culturelles distinctes.

Ainsi, la manière dont les évaluations sont menées, de même que leur rédaction, pourraient être repensées par un travail conjoint entre différents acteurs de la protection de l'enfance.

### Les VAD pour intervenir auprès des parents et des enfants

Les professionnels s'efforcent d'aider les parents à se (re) mobiliser dans leurs rôles parentaux. Ils visent à opérer des changements en développant leurs compétences parentales. Pour ce faire, deux approches se distinguent : faire du logement un espace de parole, l'échange verbal devant amener les familles à engager un travail réflexif sur soi ; privilégier le « faire avec » en accomplissant conjointement des tâches avec les parents pour initier, dans le partage, un processus de changements.

Il s'agit également d'accompagner l'enfant dans son lieu de vie. Pour autant, l'effervescence et le désordre qui règnent souvent, ainsi que la multiplicité des demandes et des besoins des adultes, tendent à invisibiliser les enfants lors des VAD. La place accordée aux enfants lors de ces visites serait à repenser.

### La gestion de l'information lors des VAD

Les VAD donnent lieu à une gestion singulière de l'information, entre dévoilement et dissimulation. Le domicile est autant le lieu de l'intime que de « l'extime », entendu comme la part de l'intimité qui est volontairement rendue publique. Autrement dit, le domicile est un lieu privé dans lequel on se donne aussi à voir. Lors des VAD, les familles s'efforcent de contrôler les informations sur elles-mêmes quand les professionnels observent ce qui leur est rendu visible, feignent parfois de ne pas voir ou s'efforcent d'avoir accès à ce qui ne leur est pas montré.

### Un fort sentiment d'intrusion éprouvé par les familles

Les sentiments d'effraction de l'intimité ou de mise à nu sont souvent exprimés par les familles. Les familles se sentent dominées, contrôlées, jugées dans leur propre domicile. Elles peuvent aussi déplorer de se voir imposer lors des VAD une posture d'écoute pouvant être infantilisante, mais aussi une langue qui n'est pas toujours celle privilégiée dans leur espace privé.

La présence des travailleurs sociaux serait plus facilement acceptée lorsque la mesure éducative ne suscite pas d'opposition de la part des familles. De même, l'approche privilégiant le « faire avec », c'est-à-dire lorsque les professionnels s'impliquent dans la réalisation de tâches avec les membres de la famille, faciliterait l'acceptation des VAD.

### L'inconfort des professionnels

Le sentiment d'inconfort des professionnels témoigne de l'insuffisance de formalisation des VAD.

Elles génèrent un certain malaise chez les professionnels qui peuvent notamment être heurtés par les conditions de logements insalubres. Le constat des vulnérabilités multiples des familles peut aussi les interroger sur le sens de leur action. Les professionnels peuvent se sentir impuissants face aux cumuls de problèmes (de santé, d'insertion professionnelle, de précarité économique, d'isolement social, administratifs, etc.) auxquels font face les familles. Ces difficultés peuvent interférer dans le travail d'accompagnement éducatif sans qu'ils n'aient de leviers pour agir au-delà de celui-ci.

L'inconfort des professionnels est accentué par leur manque de formation et le fait qu'ils soient peu outillés pour investir ces visites. De fait, il existe peu de savoirs formalisés et la transmission des savoirs expérientiels reste trop partielle.



**Intervention  
de Vanessa Stettinger**



**Intervention  
de Marc-Henry Soulet**



**Intervention  
de Catherine Sellenet**

## Favoriser le sentiment d'un chez-soi structurant

L'appropriation d'un espace d'intimité – une chambre ou un lieu à soi – apparaît nécessaire à la construction de l'identité des enfants et jeunes. Ils doivent être compris et entendus dans ce besoin. Lorsqu'ils sont accueillis, il importe d'identifier les conditions qui favorisent leur appropriation de ce qui sera leur logement et espace de vie. En outre, et plus largement, les professionnels peuvent intervenir pour accompagner et soutenir les familles afin que les enfants puissent bénéficier d'un cadre de vie structurant.

### S'approprier son lieu de vie : leviers et entraves

Les sentiments d'être chez soi, d'intimité et d'identité personnelle, sont fortement articulés. La chambre, ou tout du moins un espace « à soi », est un support essentiel de la construction de soi et un indicateur de sa place. Les configurations d'organisation des chambres peuvent évoluer en fonction de l'âge, des besoins d'indépendance, des entrées et des sorties d'autres jeunes dans les situations de placement marquant ainsi des redéfinitions identitaires.

Dans les situations de placement, l'appropriation par les jeunes de leur lieu de vie est conditionnée par plusieurs facteurs. Les sentiments de sécurité (ne pas redouter les vols ou les agressions) et de respect de son espace par autrui (ne pas craindre les intrusions) sont essentiels, de même que le respect des choix faits par le jeune dans la manière d'occuper la chambre (décoration, personnes avec qui la partager, etc.). Le sentiment de disposer d'un espace ressourçant est aussi fondamental. L'appropriation de son espace de vie en situation de placement est aussi très liée à son acceptation de la mesure et à la manière dont le jeune vit le fait de ne pas cohabiter avec ses proches (parents et fratrie).

À l'inverse, plusieurs facteurs entravent l'appropriation d'un lieu de placement comme les intrusions de professionnels

ou d'autres enfants dans la chambre sans l'aval de l'enfant concerné ou encore les configurations spatiales ne permettant pas de disposer d'un lieu à soi (chambres traversantes par exemple). Le logement familial peut aussi rester le seul ancrage pour certains enfants qui refusent dès lors de s'approprier un autre lieu de vie. Certains ne peuvent concevoir être chez eux sans partager leur vie avec les membres de leur famille. Le sentiment de vivre chez des professionnels ou les marqueurs de la vie en collectivité peuvent aussi empêcher l'appropriation de l'espace par les jeunes accueillis : standardisation des lieux, règlementations et normes de vie institutionnelles, nourriture collective, etc.

Les professionnels peuvent être pris en tension entre une volonté d'accompagner le jeune dans l'appropriation de son lieu de vie, notamment en mimant un fonctionnement familial, et leur crainte d'encourager son institutionnalisation ; ils redoutent un ancrage trop fort dans un lieu souvent pensé comme temporaire, l'objectif d'un retour en famille restant prédominant lorsqu'ils sont jeunes, celui de leur autonomisation s'imposant lorsqu'ils sont adolescents.

### Accompagner les familles dans les activités et tâches domestiques

Les professionnels de la protection de l'enfance peuvent accompagner les familles dans leur demande d'accès au logement mais aussi dans l'apprentissage de sa gestion afin que leur domicile soit un cadre structurant de vie pour les enfants. C'est notamment le cas dans les centres parentaux qui soutiennent les jeunes parents vers l'accès à un logement autonome et dans son entretien. Les interventions sociales, notamment celles des TISF, peuvent ainsi s'inscrire dans une approche écosystémique où les familles sont soutenues dans les nombreuses tâches inhérentes à l'occupation d'un logement.



**Intervention  
de Camille Roudaut**

## Le territoire, un espace d'exploration et de ressources identitaires

L'importance de considérer la manière dont les jeunes investissent le territoire pour favoriser leur bien-être et leur construction identitaire a été mise au jour par des travaux de géographie sociale réalisés auprès d'enfants accueillis. En effet, les jeunes proposent une lecture subjective et sensible du territoire où ils valorisent des lieux qui les aident à construire une continuité identitaire. C'est pourquoi il importe de soutenir leur exploration du territoire, considérée comme un besoin fondamental par la démarche de consensus de 2017.

### De l'importance d'explorer le territoire au-delà des contraintes institutionnelles

Lorsque l'enfant est accueilli, le besoin d'exploration est régi par un ensemble de règles et régulé par les institutions. Le territoire est pensé par les professionnels dans une dichotomie entre risque et protection. Ils doivent s'assurer que les jeunes puissent bénéficier d'un espace protecteur pour explorer le territoire puisqu'ils portent la responsabilité de ce qu'il leur advient lors de sorties. Les activités sont souvent réduites à celles proposées dans l'établissement et l'exploration reste limitée à des pratiques éducatives encadrées.

Pour autant, le territoire, et certains lieux spécifiques, peuvent représenter d'importantes ressources identitaires pour les jeunes.

### **Une appréhension différente du territoire entre professionnels et jeunes**

Les professionnels proposent essentiellement une lecture institutionnelle du territoire valorisant le maillage des institutions partenariales et des services pour les jeunes (mission locale, lieu de formation, de soin, etc.).

Les jeunes proposent eux une géographie subjective et sensible du territoire valorisant des lieux ordinaires (coins de nature disposant d'une vue propice à la contemplation,

espaces sportifs, boutiques, etc.). Ils mettent en exergue des lieux où ils trouvent une sécurité à même de les apaiser, une appartenance collective ou encore une continuité identitaire. Ces lieux sont garants de leur histoire, de rencontres avec leurs familles, des espaces qui convoquent leur sensibilité ou leur rapport au corps. Ainsi, pour les jeunes, le territoire peut offrir un espace tiers, un « lieu à soi » et c'est pourquoi il importe de favoriser les conditions de son exploration. À l'inverse, des lieux et territoires géographiques sont évités quand ils sont associés à des moments douloureux de leur histoire.



**Intervention  
de Fleur Guy**

## **Des trajectoires résidentielles multiples et fragmentées**

Les trajectoires résidentielles des enfants et des jeunes suivis en protection de l'enfance sont précaires et fragmentées. L'âge apparaît déterminant dans le choix du mode d'accueil, reflétant des évolutions dans les manières de concevoir les mesures de protection. Les changements fréquents de lieux nuisent au développement de l'enfant et lui offrent peu de ressources (sociales autant qu'économiques) sur lesquelles construire son indépendance. Il importe dès lors de sécuriser les trajectoires résidentielles et d'éviter de heurter les parcours de suivi afin de favoriser la construction identitaire, le développement et l'autonomie des jeunes.

### **Une forte précarité et instabilité de logement**

Les jeunes suivis en protection de l'enfance peuvent connaître une forte précarité résidentielle. La première vague de l'enquête Étude sur l'accès à l'autonomie des jeunes placés (ELAP 2013-2014), qui a interrogé des jeunes placés entre 17 et 20 ans sur leurs conditions de vie et la préparation à la sortie du placement, indique que 38 % des jeunes interrogés ont répondu positivement à la question : « Au cours de votre vie, vous est-il arrivé d'avoir de grosses difficultés de logement, de ne pas trop savoir où loger, où dormir ? ». Les mineurs non accompagnés (MNA) ont été 65 % à dire avoir eu d'importantes difficultés de logement. Par ailleurs, l'enquête Sans domicile 2012, a mis en exergue la porosité entre le sans-domicilisme et la protection de l'enfance.

Les enfants protégés sont aussi susceptibles de connaître des trajectoires résidentielles fragmentées. S'ils ont pu être exposés de manière précoce à des changements fréquents de logement familial, la multiplicité des décisions dont ils peuvent faire l'objet (avec parfois des périodes successives d'accueil et des retours à leur domicile familial) et les ruptures dans le suivi qu'ils peuvent connaître sont susceptibles d'accroître leur instabilité résidentielle.

### **L'âge de prise en charge : un facteur déterminant des parcours résidentiels**

Dans le cadre de placements, les orientations dont ils font l'objet dépendent en partie de leur âge en raison d'une appréhension différentielle de leurs besoins. Deux types de parcours résidentiels et de prises en charge se dégagent :

- en amont de l'adolescence, la visée d'un retour au domicile familial, de même que le souci de proposer aux enfants un cadre protecteur proche du modèle familial, induisent majoritairement des orientations de placement vers des familles d'accueil, chez un tiers ou dans de petites structures ;
- dès l'entrée dans l'adolescence, la prise en charge des jeunes est orientée vers un objectif d'autonomie et de la responsabilisation afin d'anticiper le passage à la majorité. L'enjeu de la sortie détermine le choix du mode d'accueil. La perspective du « devenir adulte » imprègne toute la prise en charge et le choix résidentiel.

La précarité et la fragmentation des trajectoires résidentielles ont des conséquences préjudiciables pour les jeunes : manque de continuité identitaire, difficultés à construire des liens durables (une discontinuité relationnelle s'ajoute à la discontinuité résidentielle), manque de stabilité scolaire, risque accru de rupture de suivi, etc. La fragmentation des parcours résidentiels limite aussi les ressources sur lesquelles le jeune peut s'appuyer pour construire son autonomie. À l'inverse, l'intégration dans un lieu d'accueil stable participe de sa sécurité psychologique et lui permet de tisser des relations qui peuvent être très soutenantes dans son parcours d'insertion sociale.



**Intervention  
d'Isabelle Frechon**



**Intervention  
de Aubrie Jouanno**

### La vulnérabilité particulière des MNA

Les MNA sont particulièrement vulnérables au risque de précarité résidentielle et au morcellement de leur trajectoire.

L'accueil des MNA relève d'un ensemble de droits dérogatoires du dispositif de protection de l'enfance et d'une clé d'attribution, instaurée dans le souci de réguler leur présence sur le territoire. Il est prévu d'abord une mise à l'abri durant laquelle une évaluation de la minorité est effectuée (période ne devant pas dépasser trois mois), puis une orientation vers un département suivant la considération de

plusieurs facteurs. Or, ce mécanisme contraint fortement le parcours résidentiel des MNA en ajoutant des déplacements successifs pour des jeunes déjà déracinés.

L'âge détermine aussi fortement leur lieu d'accueil. Si avant 16 ans, les MNA sont majoritairement accueillis en structures de type MECS, au-delà de 16 ans, ils sont plus souvent placés en hôtel ou dans des structures de semi-autonomie qui ne proposent pas le même type d'accompagnement éducatif.



Intervention  
de Léa Jardin

## Les difficultés d'accès à un logement en fin de parcours d'ASE

Les obstacles rencontrés par les jeunes sortants de l'ASE pour accéder à un logement sont nombreux. Leurs ressources sociales et financières varient selon leurs parcours de prise en charge et les logements qu'ils ont connus. Pour répondre à leurs vulnérabilités, une meilleure articulation des différentes politiques publiques s'avère nécessaire.

La fin de l'accompagnement suscite chez les jeunes un sentiment de rejet, d'abandon, et d'amertume. Leurs craintes sont vives notamment en ce qui concerne leurs conditions de logement. Face à une injonction à l'autonomie, ils disposent souvent de peu de ressources familiales et financières. Ils ont de plus des besoins spécifiques au regard des maltraitances et parcours de prises en charge qu'ils ont pu vivre.

### Des obstacles nombreux

Les jeunes en fin de parcours de l'ASE, surtout quand ils ont été accueillis, cumulent souvent de nombreux obstacles pour accéder à un logement, ceux-ci pouvant varier selon leur parcours de prise en charge.

Leurs difficultés seront d'autant plus importantes qu'ils ont peu de ressources sociales. Celles-ci dépendent en partie de leur parcours de suivi. En effet, les ressources sociales des jeunes ont tendance à être d'autant plus importantes qu'ils ont pu bénéficier d'une stabilité de leur lieu d'accueil au cours de leur enfance. La fragmentation des trajectoires tend à atténuer les ressources sociales sur lesquelles les jeunes peuvent s'appuyer pour accéder à un logement et construire leur insertion.

Leurs faibles ressources financières participent aussi des obstacles qu'ils rencontrent. Leurs ressources financières dépendent en partie des types de logements qu'ils ont pu connaître au cours de leur prise en charge et conditionnent en partie le type de logement auquel ils peuvent accéder. En outre, en comparaison avec la population générale, il appa-

rait que leurs ressources financières émanent plus souvent des sphères du travail et institutionnelles (aides de l'État) que d'aides de leur entourage, celles-ci ne concernant qu'une faible partie d'entre eux.

Plus largement, leur statut résidentiel à la fin du suivi dépend en partie de leur âge et de la durée de leur accompagnement en tant que jeune majeur.

Le statut résidentiel et le type d'accueil conditionnent aussi les aides auxquelles les jeunes peuvent prétendre. Ainsi, des jeunes hébergés chez un tiers peuvent être contraints de se rendre indépendants sur le plan résidentiel pour bénéficier d'un accompagnement jeunes majeurs. Les jeunes peuvent faire face à des choix complexes qui invitent à repenser les politiques de protection les concernant en envisageant la globalité de leurs besoins d'accompagnement.



Intervention  
de Lucy Marquet

### Comment favoriser l'accès au logement ?

Face à ces difficultés, l'accompagnement des jeunes sortants implique plusieurs actions publiques. Les vulnérabilités qu'ils connaissent invitent à renforcer les dispositifs de soutien et d'accompagnement pour favoriser leur accès au logement et plus globalement sécuriser leur autonomie et leur insertion.

- Des mesures permettent aux jeunes d'être accompagnés dans l'apprentissage de la gestion des nombreuses responsabilités qu'engage un logement autonome (courses, factures, contrat d'assurance, entretien, etc.).
- Les jeunes majeurs anciennement placés lors de leur minorité ont été reconnus comme un public prioritaire pour obtenir un logement social jusqu'à 3 ans après la sortie de leur parcours ASE par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants. La mise en œuvre de cette loi apparaît cependant encore très progressive et inégale selon les départements. Une convention mul-

tipartenariale a été passée à l'automne 2024 entre tous les acteurs institutionnels concernés en vue de favoriser l'accès au logement social des jeunes majeurs.

- Par ailleurs, de nombreux partenariats entre bailleurs, professionnels du logement, de l'insertion et de la protection de l'enfance, et des associations se tissent sur le territoire pour répondre aux défis que pose l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE. De riches

initiatives locales pourraient permettre d'alimenter des conventionnements nationaux plus protecteurs pour les jeunes sortants dans leur accès à l'insertion et notamment à un logement autonome.

- Enfin, il importe d'associer plus fortement les jeunes dans la préparation de leurs sorties, en prenant mieux en considération leurs besoins.

## Des thèmes de recherche à investiguer

### Diversifier les méthodes

Engager des recherches sur le logement dans le contexte de la protection de l'enfance nécessite d'abord de s'interroger sur les méthodologies adaptées : les dossiers sociaux et judiciaires peuvent-ils être une source de données ? Comment mesurer l'incidence du logement sur la caractérisation du danger et le repérage des familles ? etc. Les études s'appuyant sur des méthodes qui valorisent la parole des enfants sur leurs conditions de logement sont aussi à encourager. Par ailleurs, des recherches pourraient exploiter les différentes bases de données mobilisables des enquêtes [Étude longitudinale française depuis l'enfance](#) (Ined-Inserm), [Trajectoires et origines 2](#) (Ined-Insee), de [l'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance 2017](#) (DREES), de [l'enquête Sans domicile](#) (2012, 2025) etc. pour approfondir les questions de logement tout en repérant les personnes prises en charge en protection de l'enfance.



Intervention  
d'Isabelle Frechon

### Améliorer la connaissance des conditions de vie

Le séminaire a permis d'identifier le besoin de mieux quantifier et visibiliser la question du logement dans les enquêtes en s'intéressant d'une part aux conditions de logement des enfants qui relèvent de la protection de l'enfance ; d'autre part aux parcours résidentiels des jeunes suivis (ou ayant été suivis) en permettant d'améliorer les connaissances sur les conditions résidentielles à l'entrée, durant et à la sortie de leur parcours.

Un autre axe consiste à soutenir les recherches qui envisagent les logements dans leur environnement, de proximité (impact du voisinage) ou plus largement en les situant dans leur territoire, en favorisant les approches socio-géographiques.

Enfin, le logement pourrait aussi être appréhendé dans des travaux portant sur les situations sociales plus diversifiées : comment les professionnels parviennent-ils à entrer et à se positionner dans des logements de familles favorisées ? Comment accompagner des enfants dont les familles sont confrontées à des situations d'extrême pauvreté et de très forte précarité résidentielle (hébergement à l'hôtel, en squat par exemple) ? De même, de nouveaux travaux sur le sans-abrisme seraient intéressants à engager dans un contexte où le nombre d'enfants dormant à la rue croît.

### Travailler sur les savoirs professionnels lors des VAD

Des études pourraient également porter sur les pratiques et les savoirs mobilisés par les professionnels d'une part lors des évaluations de situations (dont les conditions de logement), d'autre part dans le cadre des VAD afin d'aider à la formalisation et à la transmission des savoirs expérientiels à mobiliser dans le cadre de ces visites et d'en préciser les attendus. De même, un axe d'étude sur les VAD dans des lieux d'hébergement adultes accueillant des enfants serait riche. Plus globalement, l'étude des effets des VAD, tant du point de vue des professionnels que des usagers, serait enrichissante.

### Articles

- ANDRO, A., ELOY, P. (2022). Vivre en marge et en famille : la précarité résidentielle au cœur de l'expérience des familles en exil. *Populations vulnérables*, 8. [\[en ligne\]](#)
- BARONNET, J. (2012). Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement. *Recherche sociale*, 204, 7-85.
- BARONNET, J., BEST, A. (2018). Aux portes de la rue ou quand les institutions produisent de l'exclusion : les sortants de la protection de l'enfance. *Recherche sociale*, 227, 5-75. [\[en ligne\]](#)
- BARONNET, J., LYET, P., POUJOL, V. ET VALLE, M. (2015). Les travailleurs sociaux : coproducteurs ou témoins de l'invisibilité sociale ? *Recherche sociale*, 215, 93-133. [\[en ligne\]](#)
- CARUSO, A. (2024). Méthodologie de l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2020-2021. *DREES Méthodes*, 17. [\[en ligne\]](#)
- CHANTONT, N. *et al.* (2023). S'assurer que les services de droit commun bénéficient aux familles vivant dans l'extrême pauvreté. *Revue française des affaires sociales*, 3, 157-168.
- CHAUVIN, P. (2023). L'administration inégalitaire de l'attente : Tri et relégation au guichet de la demande de logement social. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 250, 80-97. [\[en ligne\]](#)
- DIETRICH-RAGON, P. (2015). L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle : Force et faiblesse des liens sociaux dans l'exclusion du logement. *Revue française de sociologie*, 56, 301-330. [\[en ligne\]](#)
- DIETRICH-RAGON, P. (2020). Quitter l'Aide sociale à l'enfance : De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier. *Population*, 75, 527-559. [\[en ligne\]](#)
- ELOY, P. (2020). La parentalité sous contrainte des familles immigrées sans domicile en Île-de-France. Les résultats de l'enquête Enfams. *Revue des politiques sociales et familiales*, 134, 83-92. [\[en ligne\]](#)
- FIEULAIN, N. (2015). Ville, espaces et précarité : L'urbain contre la santé mentale... tout contre ? *Rhizome*, 57, 11-12. [\[en ligne\]](#)
- FRANÇOIS, C. (2017). Un droit au logement à géométrie variable. Les ancrages sociospatiaux du Fonds solidarité logement. *Espaces et sociétés*, 170, 91-106. [\[en ligne\]](#)
- FRECHON, I., LACROIX, I. (2020). L'entrée dans la vie adulte des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance : Les apports de la recherche sur la sortie de placement et ses conséquences. *Agora débats/jeunesses*, 86, 111-126. [\[en ligne\]](#)
- FRECHON, I., MARPSAT, M. (2016). Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement. *Économie et statistique*, 488-489, 37-68. [\[en ligne\]](#)
- GANNE, C. (2017). Vivre en centre maternel : le jeune enfant au cœur de la dynamique relationnelle entre sa mère et les professionnel-le-s. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 42, 135-154. [\[en ligne\]](#)
- GOUTTENOIRE, A. (2010). Focus - Le bien-être de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. *Informations sociales*, 160, 30-33. [\[en ligne\]](#)
- GUY, F. (2011). Entre mise à distance et proximité : la dimension spatiale du placement des mineurs dans le Rhône. *Carnets de géographes*, 3. [\[en ligne\]](#)
- GUY, F. (2013). « J'habite... enfin..., je me comprends » : l'appropriation territoriale des adolescents placés en question. *Enfances, Familles, Générations*, 19, 127-144.
- GUY, F. (2016). La « maison » des adolescents placés en Maisons d'enfants à caractère social. *Enfances & Psy*, 72, 71-82. [\[en ligne\]](#)
- HALASA, K., BERGONNIER-DUPUY, G. (2021). Vivre dans une famille sans logement : Facteurs de stress des enfants hébergés à l'hôtel dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence. *Sociétés et jeunes en difficulté*, 21. [\[en ligne\]](#)
- Ined-Insee (2013). L'hébergement des sans domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales. *Insee première*, 1455. [\[en ligne\]](#)
- JOUANNO, J. (2023). Décrire, est-ce déjà juger ? *Terrains/Théories*. [\[en ligne\]](#)
- JUNG, C. (2017). Les jeunes majeurs sans soutien familial : entre ruptures de parcours et trajectoires toutes tracées. *Vie sociale*, 18, 67-80. [\[en ligne\]](#)
- KERTUDO, P., VANONI, D. (2013). Les familles à l'épreuve du mal logement. *Recherche sociale*, 207, 28-69. [\[en ligne\]](#)
- KIRTSCH, G. (2016). Lorsque la parentalité s'invite à la table de l'évaluation des candidats prêts au logement. *Le Sociographe*, 55, 121-130. [\[en ligne\]](#)

- LÉON, S., REY, C. (2019). Interpréter le domicile, évaluer le danger. Les visites à domicile dans le champ de la protection de l'enfance. *Espaces et sociétés*, 176-177, 87-101. [\[en ligne\]](#)
- MADEC, P. (2016). Quelle mesure du coût économique et social du mal-logement? *Revue de l'OFCE*, 146, 125-155. [\[en ligne\]](#)
- MARPSAT, M., FRECHON I. (2016). Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement. *Économie et Statistique*, 488-489, 37-68.
- MARPSAT, M. (2008). Le logement, une dimension de la pauvreté en conditions de vie. *Regards croisés sur l'économie*, 4, 70-82. [\[en ligne\]](#)
- MAUNAYE, E., RAMOS, E. (2022). Le chez-soi et les limites de l'individualisation : territoires personnels, statutaires et d'appartenances en déséquilibre. *Enfances Familles Générations*. [\[en ligne\]](#)
- MORGAN, S. (2019). Le juge des enfants et la pauvreté : pour un inconfort méthodique. *Les Cahiers de la Justice*, 2, 349-361. [\[en ligne\]](#)
- PEINTRE, C. (2015). Le Foyer de jeunes travailleurs (fjt) : un outil d'insertion à valoriser pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance? *Vie sociale*, 12, 149-166. [\[en ligne\]](#)
- PETIT, C., LEHRMANN, J., BEST, A. (2017). Le surpeuplement, une forme de mal-logement toujours prégnante et socialement discriminante. *Recherche sociale*, 224, 5-134. [\[en ligne\]](#)
- RINALDIS, C. (2015). Enjeux de l'intervention du juge des enfants dans les situations de précarité. *Enfances & Psy*, 67, 93-104. [\[en ligne\]](#)
- STETTINGER, V. (2014). Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres ». *Sociologie*, 5, 441-453. [\[en ligne\]](#)
- STETTINGER, V. (2018). Devenir une « bonne » mère. Une trajectoire balisée par l'intervention sociale. *Revue des politiques sociales et familiales*, 129-130, 77-88. [\[en ligne\]](#)
- SOULET, M. (2005). La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique. *Pensée plurielle*, 10, 49-59. [\[en ligne\]](#)
- TILLARD, B., RURKA, A. (2013). Trajectoires résidentielles familiales et interventions sociales à domicile. *Recherches familiales*, 10, 75-89. [\[en ligne\]](#)

### Livres et chapitres de livres

- FRECHON, I. (2013). Processus d'entrée et de sortie d'une situation de vulnérabilité. Dans : *La vulnérabilité : Questions de recherches en sciences sociales* (p. 107-122). Academic Press Fribourg, Res Socialis. [\[en ligne\]](#)
- GOUTTENOIRE, A. (2017). Chapitre 2. La protection de l'enfant par ses parents. Dans : H. Romano éd. *Accompagner en justice l'enfant victime de maltraitance ou d'accident* (p. 33-43). Paris : Dunod. [\[en ligne\]](#)
- LAÉ, J.-F., MURARD, N. (2011). *Deux générations dans la débîne. Enquête dans la pauvreté ouvrière*. Paris : Bayard.
- LAULIER, R., MALLEVAEY, B. (dir.) (2023). *Vulnérabilités et accès au juge*. Institut francophone pour la justice et la démocratie, Transition & justice.
- ROBIN, P. (2010). L'évaluation de la maltraitance du point de vue des enfants et des jeunes. Dans : D. Fablet éd. *L'évaluation dans le secteur social et médico-social : Entre contraintes institutionnelles et dérives* (p. 135-163). Paris : L'Harmattan.
- SELLENET, C. (2021). *La visite à domicile et ses déclinaisons : Le chez-soi, territoire de l'action publique*. Paris : L'Harmattan.
- SERRE, D. (2009). *Les Coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*. Paris : Raisons d'agir.
- SOULET, M. (2022). Vulnérabilité et prévention : de quelques enjeux sociologiques. Dans : M. Bonnefoy éd. *Quelle prévention universelle et ajustée à la vulnérabilité* (p. 15-28). Toulouse : Érès. [\[en ligne\]](#)
- SOULET, M. (2018). Chapitre 1. La souffrance sociale, défaillance individuelle ou pathologie sociale?. Dans : M. Binné éd. *La souffrance de l'entrepreneur : Comprendre pour agir et prévenir le suicide* (p. 37-47). Rennes : Presses de l'EHESP. [\[en ligne\]](#)
- ZAOUICHE-GAUDRON, C. (2005). *Les conditions de vie défavorisées influent-elles sur le développement des jeunes enfants?* Toulouse : Érès.
- ZAOUICHE-GAUDRON C. (2017). *Enfants de la précarité*. Toulouse : Érès.

### Rapports de recherche et publications institutionnelles

- ARNAUD-MELCHIORRE, G. (2021). *À (h)auteur d'enfants*. Rapport de la Mission La parole aux enfants, remis à Monsieur Adrien Taquet Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé.
- Défenseur des droits (2022). *La vie privée : un droit pour les enfants*. **[ en ligne ]**
- Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (2019, février). *Aide sociale à l'enfance : pour en finir avec les sorties sèches*. Dossier de presse.
- DREES (2023). Un quart des mineurs non accompagnés dormaient en centre d'hébergement ou dans la rue avant leur entrée en établissement de l'aide sociale à l'enfance. *Études et résultats*, 1256.
- DREES (2023). Les jeunes quittant les établissements de l'aide sociale à l'enfance. *Les dossiers de la DREES*, 105.
- DREES (2021). Enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (ES-PE). **[ en ligne ]**
- DREETS Hauts-de-France (2021). *L'accès au logement des jeunes issus de l'ASE : recueil des pistes de travail*. N° 14.
- Fondation Abbé Pierre (2019). *L'état du mal-logement en France 2019*.
- FRECHON, I., MARQUET, L. (2023). Ressources des jeunes à la fin de leur parcours de placement à l'Aide sociale à l'enfance. *INJEP Notes & Rapports*.
- GANNE, C., THIERY, N. (2017). *Les interactions parents-enfants-professionnel.le.s en centre parental : contextes institutionnels, processus et effets*. Rapport final, Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). **[ en ligne ]**
- HALIFAX, J., SÉVERAC, N. (2025). *Scènes de familles. Regards croisés sur les réalités familiales et professionnelles en AEMO*. Rapport de recherche soutenu par le CS de l'ONPE. **[ à paraître ]**
- HAS (2022, juillet). *Améliorer la prise en charge à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. Volet 2 : l'accès à l'autonomie*. Note de cadrage.
- HCFEA (2018). *Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants : constats et propositions du HCFEA*. Rapport adopté par le conseil de la famille le 5/6/18.
- Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2011). *Vivre la pauvreté : qu'en disent les enfants ?*
- LE MÉNER, E. (dir.) (2013). *Enfances à l'hôtel. Une enquête exploratoire sur la vie quotidienne des enfants sans logement*. Rapport soutenu par l'ONPE et le Samu social.
- MARQUET, L. (2019). Annexe : Sources de la statistique publique et questions en protection de l'enfance : Cas des grandes enquêtes en population générale en France. Dans DREES, *Note à l'attention de la commission « Démographie et questions sociales » du CNIS*. **[ en ligne ]**
- NAVES, P., CATHALA, B., DEPARIS, J.-M. (2000). *Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents : des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. **[ en ligne ]**
- Observatoire du Samu social de Paris (2014). *Enfance et familles sans logement, Enquête ENFAMS*. **[ en ligne ]**
- ONPE (2014). *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance*. Dossier thématique coordonné par L. Lardeux.
- RURKA, A., TILLARD, B., VALLÉRIE, B., MARTINS, E. (2011). *Les interventions socio-éducatives en milieu ordinaire auprès de familles aux besoins multiples*. Rapport final remis à l'ONED/ONPE. **[ en ligne ]**
- Samu Social (2022). *Grandir sans chez-soi - Quand l'absence de domicile met en péril la santé mentale des enfants*.

### Références juridiques

- *Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant*. Notamment page 162 et suivantes.
- CNCDH. Avis relatif au « droit au respect de la vie privée et familiale et les placements d'enfants en France », 27 juin 2013, point 10, p. 4 **[ en ligne ]**
- CNCDH. Avis relatif aux « 30 ans de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant – la convention au regard de la construction de l'enfant », 19 novembre 2019.
- CNCDH. Avis relatif au « respect de la vie privée et familiale en protection de l'enfance : un droit fondamental difficilement assuré dans un dispositif en souffrance », 26 mai 2020, p. 21 **[ en ligne ]**